

Prédiction de la revictimisation et de la récidive en violence conjugale

Predicting revictimization and recidivism in domestic violence

La predicción de la revictimización y de la reincidencia de la violencia conyugal

Frédéric Ouellet, Odrée Blondin, Chloé Leclerc et Rémi Boivin

Volume 50, numéro 1, printemps 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1039806ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1039806ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ouellet, F., Blondin, O., Leclerc, C. & Boivin, R. (2017). Prédiction de la revictimisation et de la récidive en violence conjugale. *Criminologie*, 50(1), 311–337. <https://doi.org/10.7202/1039806ar>

Résumé de l'article

En violence conjugale on ne peut négliger l'impact des circonstances immédiates et les caractéristiques individuelles des protagonistes dans la modulation du cours des événements. Toutefois, peu d'études ont analysé simultanément les effets des circonstances immédiates, des caractéristiques de la victime et de l'agresseur sur la séquence des violences conjugales. L'objectif de cette étude est de mieux comprendre ce qui prédit la revictimisation ainsi que la récidive. Les résultats se fondent sur 52 149 événements violents commis entre conjoints actuels ou passés enregistrés par les policiers sur le territoire d'une grande ville du Québec, de 2000 à 2009. Nos résultats montrent l'importance du sens de la violence, des expériences de victimisation et des antécédents criminels dans l'explication de la répétition de la violence, tout en nuancant leur effet en fonction de la récidive ou de la revictimisation. Cette étude peut permettre d'orienter les interventions sur plusieurs plans, en améliorant l'efficacité des mesures préventives et en permettant, par exemple, de déterminer des indicateurs facilement observables sur lesquels on peut baser l'intervention afin de mieux répondre au cours des événements.

Prédiction de la revictimisation et de la récidive en violence conjugale

Frédéric Ouellet¹

*Professeur adjoint
École de criminologie, Université de Montréal
frederic.ouellet.1@umontreal.ca*

Odrée Blondin

*Auxiliaire de recherche
École de criminologie, Université de Montréal
odree.blondin@umontreal.ca*

Chloé Leclerc

*Professeure adjointe
École de criminologie, Université de Montréal
chloe.leclerc@umontreal.ca*

Rémi Boivin

*Professeur adjoint
École de criminologie, Université de Montréal
remi.boivin@umontreal.ca*

RÉSUMÉ • *En violence conjugale on ne peut négliger l'impact des circonstances immédiates et les caractéristiques individuelles des protagonistes dans la modulation du cours des événements. Toutefois, peu d'études ont analysé simultanément les effets des circonstances immédiates, des caractéristiques de la victime et de l'agresseur sur la séquence des violences conjugales. L'objectif de cette étude est de mieux comprendre ce qui prédit la revictimisation ainsi que la récidive. Les résultats se fondent sur 52 149 événements violents commis entre conjoints actuels ou passés enregistrés par les policiers sur le territoire d'une grande ville du Québec, de 2000 à 2009. Nos résultats montrent l'importance du sens de la violence, des expériences de victimisation et des antécédents criminels dans l'explication de la répétition de la violence, tout en nuanciant leur effet en fonction de la récidive ou de la revictimisation. Cette étude peut permettre d'orienter les interventions sur plusieurs plans, en améliorant l'efficacité des mesures préventives et en permettant, par exemple, de déterminer des indicateurs*

1. École de criminologie, Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx, C. P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7.

facilement observables sur lesquels on peut baser l'intervention afin de mieux répondre au cours des évènements.

MOTS CLÉS • *Violence conjugale, récidive, revictimisation, antécédents criminels, données policières.*

Introduction

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale adoptée par le gouvernement du Québec en 1986, le pouvoir discrétionnaire des policiers en matière de violence conjugale est limité. Cette politique oblige les policiers à rédiger de manière systématique un rapport d'évènement criminel lorsqu'ils interviennent dans un tel contexte (pour plus de détails, voir Boivin et Ouellet, 2013). Ainsi, les données policières offrent aujourd'hui un portrait plus réaliste du phénomène de la violence conjugale signalée au Québec et permettent de constater l'ampleur de la problématique dans le travail policier. En 2008, le ministère de la Sécurité publique du Québec a enregistré 17 300 infractions de violence conjugale, soit plus du cinquième des infractions de crime contre la personne enregistrées cette même année. En 2012, 19 700 infractions de violence conjugale ont été enregistrées, représentant une hausse de 13,9%. L'étude de ces victimisations criminelles permet non seulement de décrire l'étendue du phénomène, mais aussi de faire ressortir les caractéristiques de ces incidents.

En violence conjugale, l'étude individuelle d'un incident, isolé de son contexte, comporte de sérieuses limites dans la mesure où cette stratégie analytique minimise la nature cyclique et répétitive de ce type de violence. Contrairement à d'autres victimisations criminelles, les risques de revictimisation sont significativement plus élevés pour les violences survenues en contexte conjugal (Piquero, Brame, Fagan et Moffit, 2006). D'ailleurs, le caractère récurrent de ces évènements est un critère reconnu par la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, conçue en 1986 et révisée en 1995 par les ministères de la Justice et du Solliciteur général (1986, 1995). Il devient alors important d'examiner les facteurs qui contribuent à la répétition de ces violences.

À partir de l'ensemble des évènements enregistrés dans une grande ville de la province de Québec, cet article tente de mettre en évidence les facteurs qui prédisent la répétition des violences en contexte conjugal. La violence conjugale est un phénomène complexe qui peut être

étudié à partir de plusieurs dimensions et on ne peut négliger tant l'impact des circonstances immédiates de l'évènement que certaines caractéristiques individuelles des protagonistes dans la modulation du cours des évènements. Plusieurs études qualitatives ont d'ailleurs mis en évidence la dynamique derrière l'escalade des violences en contextes conjugaux (Eisikovits et Winstok, 2001 ; Feld et Straus, 1989 ; Winstok, 2008). Toutefois, peu d'études ont analysé simultanément les effets des circonstances immédiates, des caractéristiques de la victime et de l'agresseur sur la séquence des violences conjugales enregistrées par les policiers dans un échantillon large et diversifié d'évènements. Une meilleure connaissance de ces évènements peut ainsi les aider à orienter leur intervention, en ciblant par exemple les dynamiques plus à risque et les circonstances où l'arrestation du conjoint violent devrait être effectuée à tout prix.

Les facteurs susceptibles d'influencer la revictimisation et la récurrence en violence conjugale

Le sens de la violence. Un clivage paradigmatique apparaît dans la littérature sur la violence conjugale entre la perspective féministe et la perspective de la violence familiale. Ces deux écoles de pensée se distinguent dans l'explication de la violence conjugale selon le rôle accordé au genre et la motivation sous-jacente de l'acte. La perspective féministe définit la violence conjugale comme l'abus de pouvoir par un conjoint ou un ex-conjoint masculin, entraînant une perte de dignité, de contrôle et de sécurité ainsi qu'un sentiment d'impuissance vécue par la femme qui en est la victime directe (DeKeseredy et MacLeod, 1997). Les théories féministes de la violence conjugale proposent que la domination de l'homme sur la femme inspire une plus grande prévalence (Dobash et Dobash, 1979 ; Dobash, Dobash, Wilson et Daly, 1992 ; Jackson, 2003 ; Jaffe, Lemon et Poisson, 2003) et une plus forte gravité des violences (Archer, 2002 ; Johnson, 1995 ; 2001) des hommes sur leur conjointe. Bien que la violence des femmes envers les hommes en contexte conjugal soit une réalité admise depuis les années 1980, les études féministes vont souvent la nuancer et la dissocier de celle que vivent les femmes (Cortoni et Robitaille, 2013). En effet, les femmes rapportent davantage être victimes de « terrorisme intime » (Laroche, 2005), qui est caractérisé par de la violence physique plus fréquente et sévère, et une dynamique de contrôle pour

soumettre la partenaire (Johnson et Leone, 2005 ; Johnson, 2014), alors que la violence des femmes envers leur conjoint est plus souvent de nature défensive et donc moins susceptible d'être répétée dans le temps (Johnson, 2008). La position avancée par les théories féministes est appuyée par le sondage canadien de victimisation (l'Enquête sociale générale de 2009) qui montre que les femmes sont trois fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence graves, c'est-à-dire d'être agressées sexuellement, étranglées, battues et menacées à l'aide d'une arme.

À l'opposé, la perspective de la violence familiale aborde la violence conjugale comme une dynamique conflictuelle enracinée dans les contraintes de la vie quotidienne liée à la famille, pouvant ou non dégénérer en violence (Johnson et Leone, 2005). La violence conjugale y est définie comme une tactique non légitime utilisée par l'un des partenaires, féminin ou masculin, pour régler des conflits interpersonnels généraux, intrafamiliaux et entre partenaires intimes. La violence serait un acte accompli avec l'intention principale de causer une douleur physique ou des blessures à une autre personne (Feld et Straus, 1989). Cette perspective soutient que la violence conjugale est bidirectionnelle et mutuelle, et elle serait perpétrée aussi fréquemment par les hommes que par les femmes. D'ailleurs, une méta-analyse menée par Archer en 2002 conclut que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir recours à la violence, et ce, plus fréquemment. La divergence des résultats entre ces deux perspectives peut être expliquée par les échantillons utilisés. Les études adoptant une perspective féministe ont plus tendance à utiliser des échantillons provenant de refuges, d'hôpitaux et de maisons d'hébergement qui sous-estiment la violence vécue par les hommes, alors que les études qui adoptent une approche de violence familiale utilisent généralement de grands échantillons, aléatoires, nationaux ou communautaires (Melton et Belknap, 2003), études qui sous-estiment quant à elles les cas de violence conjugale les plus graves (les formes de terrorisme conjugal qui touchent presque exclusivement les femmes ; Ouellet et Cousineau, 2014). En somme, les études portant sur la violence conjugale nous apprennent que le sens de la violence est un facteur qui peut influencer la répétition de la violence. Lorsque les études sont fondées sur les actions précises, les femmes commettent autant de violence que les hommes (Archer, 2002). Toutefois, les études fondées sur la conséquence des actions démontrent que les femmes sont susceptibles d'être plus souvent blessées (Archer, 2002).

La gravité des violences

Un autre élément qui évolue en parallèle à la répétition de la violence est la gravité des incidents. On conçoit de manière générale que plus la violence se répète et plus les probabilités qu'elle soit grave augmentent. Une contribution importante pour comprendre la répétition de la violence conjugale dans son contexte fut apportée par la psychologue Leonore E Walker (1984) en présentant le concept de cycle de la violence. Se fondant sur une hypothèse de réduction de la tension, le cycle de la violence est constitué de trois étapes, à savoir la montée de la tension, la crise et le retour au calme. La particularité de ce modèle est son caractère récurrent et ascendant, c'est-à-dire que le cycle se répète dans le temps et que la gravité des comportements violents a tendance à augmenter avec la répétition de la violence (Larouche, 1987 ; Winstok, 2008, 2013). Les données de l'enquête sur la victimisation (1999) montrent en effet que le risque de subir au moins un incident de violence grave augmente avec la fréquence des événements de violence conjugale. Le nombre de charges portées contre l'accusé ainsi que la présence d'une arme sont d'autres facteurs de risque associés à une nouvelle agression. Les risques de récurrence pour les délinquants ayant deux ou plusieurs charges sont trois fois supérieurs à ceux des délinquants ayant une seule charge (Kingsnorth, 2006). Les résultats du rapport de l'Organisation mondiale de la santé publié en 2005 indiquent que plus de la moitié des femmes victimes de violence conjugale ont vécu de la violence à répétition sur une période d'un an, à l'exception des types d'agression les plus graves tels que l'étouffement, la brûlure et l'utilisation d'une arme. En somme, le cycle de la violence permet de constater l'influence de la répétition sur la gravité des événements à venir et l'escalade de la violence, c'est-à-dire que les agressions mineures sont associées à des agressions graves ultérieures (Feld et Straus 1989). Toutefois, l'influence de la gravité en tant que facteur contextuel sur la répétition de la violence demeure ambiguë.

Les caractéristiques individuelles

Plusieurs études se sont également intéressées aux caractéristiques individuelles des protagonistes lesquelles prédisent l'avènement d'une situation de violence conjugale. Bien que cette situation concerne une multitude d'individus, les recherches permettent de penser que certains groupes seraient plus à risque de subir ou de perpétrer ce type de

violence. En ce qui concerne les études orientées vers la victime, celles-ci indiquent que les femmes (Catalano, 2006; Garcia-Moreno, Jansen, Watts, Ellsberg et Heise, 2005), les jeunes (Kramer, Lorenzon et Mueller, 2004; Ouellet et Cousineau, 2014), les personnes issues de minorités ethniques (Lauritsen et Rennison, 2006), les personnes qui présentent des problèmes de santé mentale ou physique (Ouellet et Cousineau, 2014) et les personnes qui ont déjà subi des sévices physiques ou sexuels (Bennett Cattaneo et Goodman, 2003; Harrell et Smith, 1996) seraient davantage à risque. De plus, les habitudes de consommation comme les nombreuses activités en soirée ainsi que certaines expériences de victimisation passées, telles que la violence économique et psychologique, représenteraient d'autres facteurs de risque liés à la violence conjugale (Hutchins et Sinha, 2013). La victimisation répétée est une question importante qui a reçu une attention croissante au cours des dernières années en victimologie. Cette problématique est souvent associée à des délits où une relation lie la victime et le coupable, comme la violence conjugale (Wemmers, 2003). Certaines études ont tenté d'associer certaines caractéristiques individuelles à la répétition de la violence en contexte conjugal. Au Canada, les jeunes femmes et les jeunes couples sont plus à risque de subir de la violence répétée dans un contexte conjugal, ce qui peut être expliqué par le manque de capacité à gérer les conflits (Fortin, Dugal et Guay, 2014). C'est d'ailleurs la violence situationnelle caractérisée par une mauvaise dynamique de gestion des conflits immédiats qui serait la plus fréquente chez les jeunes couples (Straus, 2008). Les femmes plus âgées peuvent avoir trouvé des stratégies leur permettant d'éviter des situations conflictuelles. Finalement, les antécédents de violence dans la relation sont également un facteur associé au risque de violence répété chez la victime (Cattaneo et Goodman, 2005). En somme, les études nous apprennent que l'âge de la victime et les antécédents de victimisation sont associés à la répétition de la violence. Toutefois, une méta-analyse réalisée par Cattaneo et Goodman (2005) sur la répétition de la violence révèle que les facteurs liés à la victime ont été étudiés en minorité et que cette situation représente une lacune importante, compte tenu du fait que les connaissances sur les risques et les facteurs de protection pouvant être influencés par les victimes sont importants dans la prévention et la neutralisation de la violence. Ainsi, bien que les études parviennent à dresser un portrait des personnes plus à risque, on connaît encore peu les facteurs individuels associés à la répétition de la violence en ce qui a trait aux victimes.

Pour comprendre la répétition de la violence, il importe de s'intéresser également au profil de l'agresseur. Les études sur le sujet montrent que les hommes, les jeunes, les personnes qui consomment de l'alcool et les personnes ayant des antécédents judiciaires sont les groupes les plus à risque de commettre de la violence en contexte conjugal (Foran et O'Leary, 2008; Laroche, 1999; Piquero, Brame, Fagan et Moffitt, 2006). Le lien entre la criminalité générale et les auteurs de violence conjugale fut davantage analysé par Piquero *et al.* (2006). À partir des données du Spouse Assault Replication Program (SARP), l'étude cherchait à savoir si les auteurs de violence conjugale se spécialisent dans cette criminalité ou s'ils commettent d'autres délits. Les résultats ont révélé que peu d'auteurs de violence conjugale se spécialisent exclusivement dans le comportement criminel violent, la plupart des délinquants étaient plutôt des généralistes et avaient commis d'autres crimes à caractère non violent. Ces résultats semblent indiquer que la violence conjugale n'est pas une problématique distincte des autres formes de criminalité et correspond aux théories sur la carrière criminelle selon lesquelles les délinquants sont des généralistes (Gottfredson et Hirschi, 1990; Laub et Sampson, 1993). D'ailleurs, d'autres études ont montré que les auteurs de violence conjugale étaient plus impulsifs (Selliers, 1999; Henning, Martinsson et Holdford, 2009), un trait de personnalité régulièrement associé à la délinquance générale. Une typologie des auteurs de violence conjugale, conçue par Holztzworth-Munroe et Stuart (1994), associe la personnalité antisociale à de la violence plus fréquente et sévère. Finalement, Aldarondo et Sugarman (1996) ont réalisé une analyse de variance de plusieurs marqueurs de risques liés à la persistance de la violence conjugale sur une période de trois ans. Les résultats révèlent que les agresseurs persistants étaient plus jeunes, et avaient eu une enfance et une adolescence marquées par la violence familiale. Une étude axée sur la répétition de la violence, menée par Kingsnorth (2006), analyse les différentes variables qui prédisent la récidive. Dans cet article, la récidive est définie comme une nouvelle arrestation pour une infraction de violence conjugale à l'intérieur d'une période de 18 mois suivant la première arrestation. Les analyses ont porté sur un échantillon de 872 dossiers d'arrestations fermés et classés pour violence conjugale, de janvier à avril 2000. Les résultats indiquent que la présence d'un casier judiciaire précédant l'arrestation quadruple le risque de récidive, alors que les variables extrajudiciaires telles que la cohabitation, l'origine ethnique, l'emploi et l'âge n'avaient aucun

pouvoir de prédiction. Ainsi, à l'instar des victimes, les facteurs de risque individuels liés à la répétition de la violence visent davantage les variables judiciaires telles que les antécédents criminels et les expériences de victimisation. Or, l'étude de Kingsnorth, en plus de porter sur une période relativement courte, ne traite pas des caractéristiques spécifiques de la victime, alors qu'il est légitime de croire que celles-ci peuvent influencer le risque d'être à nouveau victimisé.

La présente étude

Malgré les différentes recherches menées sur cet aspect de la violence conjugale, on en connaît encore très peu sur le sujet (Cattaneo et Goodman, 2005). Certaines études ont associé certaines caractéristiques contextuelles à la répétition de la violence en contexte conjugal, comme le sens de la violence et la gravité de l'évènement. D'autres études ont associé la répétition à des facteurs individuels liés aux protagonistes tels que l'âge, les expériences de victimisation et les antécédents criminels. Toutefois, peu d'études ont analysé simultanément l'effet des facteurs contextuels et individuels. S'appuyant sur des données officielles portant sur la criminalité, cette étude examine les facteurs qui expliquent la revictimisation et la récidive en violence conjugale dans des circonstances variées et sur une longue période de temps. Plus précisément, nous cherchons à comparer l'apport des caractéristiques de l'incident à celui des caractéristiques des protagonistes en cause. De plus, nous désirons également observer si ce sont les mêmes caractéristiques qui expliquent la revictimisation et la récidive. L'objectif général est donc de mieux comprendre ce qui prédit la revictimisation ainsi que la récidive, et plus spécifiquement, de comparer les dynamiques les plus à risque de ces deux types d'évènements. Nous croyons que les résultats de cette étude peuvent orienter ou soutenir les décisions des policiers lorsqu'ils interviennent en contexte conjugal.

Données et stratégie d'analyse

Le contexte de cette étude mérite d'être bien circonscrit puisque la revictimisation et la récidive sont évaluées à partir d'évènements enregistrés par un service de police d'une grande ville métropolitaine de la province du Québec, au Canada. Les données utilisées proviennent du Module d'information policière (MIP) et reflètent l'ensemble des évè-

nements criminels entre conjoints actuels ou passés qui sont survenus sur le territoire métropolitain à l'étude entre 2000 et 2009. La présente étude se fonde sur les incidents qui ont fait l'objet d'une intervention policière et d'un rapport, il s'agit donc d'une analyse secondaire de données d'évènements s'étant produits dans un contexte conjugal et qui ont été classés officiellement comme des actes criminels. On sait que les statistiques policières représentent uniquement les infractions connues et enregistrées par la police (Black, 1970; Boivin et Ouellet, 2011). Les évènements qui font l'objet d'un rapport des policiers sous-estiment donc inévitablement le nombre d'évènements criminels, et les violences conjugales n'y échappent pas. Bien que les renseignements cumulés par les services de police ne permettent pas d'évaluer la prévalence de la violence conjugale au sein des populations, ils sont toutefois utiles pour examiner de manière détaillée les évènements qui se produisent dans un contexte conjugal puisque plusieurs informations sont colligées par les policiers (qui ne sont pas pris à partie dans le conflit).

Dans l'espace urbain sous observation, les policiers ont enregistré de 2000 à 2009 pas moins de 53 429 incidents criminels impliquant des conjoints ou des ex-conjoints. Aux fins d'uniformisation et de comparaison, les analyses présentées se limitent à l'examen des évènements où l'on retrouve seulement une victime et un agresseur ($N = 52149$), abandonnant ainsi les plaintes croisées² ($N = 973$) et les évènements où l'on enregistre plusieurs victimes ou plusieurs agresseurs ($N = 307$)³. Le service de police a enregistré 5215 incidents de violence conjugale en moyenne par année durant la période à l'étude. Dans cette recherche, les évènements analysés regroupent 38 566 victimes et 38 191 agresseurs différents, ce qui signifie que certaines victimes et certains agresseurs sont impliqués dans plus d'un évènement. Plus spécifiquement, sur une période de 10 ans, 20,1 % des victimes de violence conjugale et 20,9 % des agresseurs sont enregistrés dans plus d'un incident de violence conjugale sur le même territoire. Les victimisations répétées

2. Les plaintes croisées renvoient aux incidents où les individus impliqués sont à la fois enregistrés comme victime et suspect. Comme l'article accorde une grande importance aux caractéristiques des victimes et des agresseurs et que ces cas rendent l'identification de la victime et de l'agresseur difficile, nous avons choisi de les exclure des analyses.

3. Ces cas, somme toute assez rares, ont aussi été exclus des analyses puisqu'ils rendaient la codification de certaines variables (ex.: le cas de figure ou le sexe de la victime) difficiles.

sont préoccupantes, elles représentent près 26,1%⁴ de l'ensemble des cas de violence conjugale enregistrés. Il semble donc pertinent d'examiner les éléments qui prédisent l'implication multiple, comme victime ou comme suspect, dans de tels incidents. Ainsi, cette étude se penche sur la première victimisation (N = 38 566) et le premier incident en tant qu'agresseur (N = 38 191) et tente d'examiner les caractéristiques individuelles et de l'incident qui sont susceptibles d'expliquer la revictimisation ou la récidive.

La revictimisation en violence conjugale

De nombreux chercheurs relèvent l'aspect cyclique ou répétitif des violences conjugales (Giles-Sims, 1983; Walker, 1984). L'examen de chaque expérience de victimisation durant la période à l'étude permet d'analyser la séquence des événements, à savoir s'il y a occurrence de nouveaux épisodes de victimisation de violence conjugale. De 2000 à 2009, la majorité (78,9%) des victimes sont impliquées dans un seul événement de violence conjugale. Il reste qu'une partie substantielle des victimes sont impliquées dans plus d'un événement: 4926 personnes (12,8%) sont victimes de deux incidents distincts et 2852 (8,3%) sont victimes d'au moins trois événements durant la même période. Dans cette étude, nous voulons prédire la revictimisation (20,1%) en évaluant les éléments qui distinguent les victimes qui sont impliquées dans au moins deux incidents sur le même territoire entre 2000 et 2009.

La récidive en violence conjugale

Au même titre que les victimes, la plupart des agresseurs sont impliqués dans un seul événement (79%), ce qui signifie tout de même que plus d'un agresseur sur cinq récidive (21%) au cours de la période. L'examen de la récidive cherche à déterminer ce qui distingue les agresseurs dont l'implication est reconnue dans un seul incident de ceux qui sont impliqués dans de multiples événements de violence conjugale.

L'examen distinct des victimisations multiples et de la récidive en violence conjugale est justifié par le fait qu'une proportion importante des incidents qui se répètent, tant chez les victimes que chez les agresseurs, implique des combinaisons d'individus qui diffèrent d'un incident

4. $52\ 149 - 38\ 566 = 13\ 583$. $(13\ 583/52\ 149) \times 100 = 26,05$.

à l'autre. Si on considère seulement les victimes et les agresseurs impliqués dans plus d'un évènement, 29,7% des individus sont victimes de plus d'un agresseur durant la période à l'étude. En comparaison, pour les agresseurs impliqués dans plusieurs évènements, 32,2% s'en sont pris à des victimes différentes. Il est donc possible qu'il y ait des gens plus à risques de victimisations répétées ou encore de récidiver, et que ce n'est pas seulement une question de relations à risque, supposant que ce soient les deux mêmes individus qui s'affrontent chaque fois.

Les caractéristiques des incidents

Les caractéristiques de l'incident initial peuvent être importantes pour expliquer la répétition de la violence en contexte conjugal. Cette catégorie de variables permet d'examiner de plus près les théories susceptibles de prédire l'intensité des violences enregistrées. Les théories féministes de la violence conjugale proposent que la domination de l'homme sur la femme amène une plus grande prévalence (Dobash et Dobash, 1979; Dobash *et al.*, 1992; Jackson, 2003; Jaffe *et al.*, 2003) et une plus forte fréquence et gravité des violences (Archer, 2002; Johnson, 1995, 2001) des hommes sur leur conjointe. Nous accordons donc une importance au sens de la violence. Le Tableau 1 permet de constater que les policiers se trouvent plus souvent devant des cas où ce sont les hommes les agresseurs et les femmes qui subissent la violence (85%). Dans une proportion nettement inférieure (11%), on retrouve les hommes qui se font agresser par leur conjointe ou ex-conjointe, suivis des couples homosexuels masculins (3%) et féminins (1%).

Il est possible que la gravité de l'incident initial influence la probabilité qu'il se répète, par exemple les évènements moins graves seraient plus susceptibles de se reproduire. Pour mesurer la gravité, l'infraction la plus grave enregistrée par les policiers dans le rapport d'évènement est utilisée. Les infractions enregistrées dans un contexte conjugal varient passablement, renvoyant aussi bien à des menaces ou extorsions, à des voies de fait qu'à des agressions sexuelles et des homicides. La gravité de l'évènement a été regroupée en deux catégories (0 = les évènements de moindre gravité; 1 = les évènements plus graves). Dans le premier groupe, les évènements de gravité moindre, on trouve les deux infractions les plus fréquentes dans l'échantillon, soit les voies de fait simples (55,3%) et les menaces ou extorsions (24,1%), qui représentent au total 79,4% des infractions enregistrées par les policiers. Les

événements de gravité accrue concernent des événements plus rares pour lesquels les sentences prévues par le Code criminel sont aussi plus sévères : tentatives et conspiration de meurtre (0,3 %) ; agressions sexuelles (1,7 %) ; enlèvements et séquestrations (2,6 %) ; vols qualifiés (0,7 %) ; voies de fait armées ou avec lésions (15,3 %)⁵.

Les caractéristiques des protagonistes

La victime

Les modèles déployés prennent également en compte certaines caractéristiques propres à la victime et à l'agresseur. Lors de l'évènement, les victimes sont âgées en moyenne de 34 ans. Nos modèles permettent également d'examiner si la normalisation et l'acceptation de la violence influencent la répétition des victimisations et des agressions. La violence étant inhérente aux milieux criminels (Black, 1983, 1998), nous désirons donc examiner si les expériences criminelles amènent une plus grande acceptation des violences en contexte conjugal. Plusieurs variables sont incluses dans les modèles pour vérifier comment les liens des protagonistes avec la criminalité (à titre de victime ou de délinquant) affectent la répétition des violences conjugales. Une première série d'indicateurs vérifient si la victime ou l'agresseur ont été identifiés par la police comme contrevenant, prévenu ou suspect pour une infraction criminelle rapportée à la police et commise sur le territoire étudié entre 2000 et 2009 (les cas de violence conjugale sont exclus). Dans l'échantillon, on constate que près d'une victime sur cinq de l'échantillon (soit 18 %) possède des antécédents judiciaires. D'autres variables vérifient l'effet de la victimisation plus générale des victimes et des agresseurs. Le Tableau 1 permet de constater que 41 % des victimes impliquées dans les épisodes de violence conjugale ont connu au moins un épisode de victimisation (excluant les cas de violence conjugale) entre 2000 et 2009.

L'agresseur

Âgés en moyenne de 36 ans, les agresseurs sont donc légèrement plus âgés que les victimes. Les proportions d'antécédents criminels et de victimisation générale s'apparentent également à celles des victimes. On

5. Les cas d'homicides (0,1 %) ont été retirés, car ceux-ci posent évidemment un problème quant à l'évaluation des probabilités de revictimisation.

enregistre des antécédents criminels (excluant toujours les événements de violence conjugale) chez 20% des agresseurs. Les expériences de victimisation sont importantes chez les agresseurs, au total 43% des agresseurs ont été victimes d'un délit durant la période fenêtre.

TAB LEAU 1
Statistiques descriptives des variables à l'étude

| | Moyenne (écart-type)/ % de l'échantillon |
|--|---|
| Temps d'exposition (intervalle entre la date de l'incident et la fin de la période fenêtre) | 5,04 (2,85) |
| Caractéristiques de l'incident | |
| Victime est une femme; Agresseur est un homme (1=oui; 0=non) | 1,4% |
| Victime est une femme; Agresseur est une femme (1=oui; 0=non) | 82,6% |
| Victime est un homme; Agresseur est un homme (1=oui; 0=non) | 3,0% |
| Victime est un homme; Agresseur est une femme (1=oui; 0=non) | 13,0% |
| Gravité de l'évènement (0 = les évènements de moindre gravité; 1 = les évènements plus graves) | 20,6% |
| Caractéristiques de la victime | |
| Âge de la victime (l'âge de la victime lors de l'évènement) | 33,89 (11,32) |
| Antécédent criminel (1=dossier criminel; 0=pas d'antécédent criminel) | 18,0% |
| Antécédent victimisation (1=victime d'un crime enregistré par la police; 0=pas d'antécédent) | 41,0% |
| Caractéristiques de l'agresseur | |
| Âge de la victime (l'âge de la victime lors de l'évènement) | 36,01 (11,34) |
| Antécédent criminel (1=dossier criminel; 0=pas d'antécédent criminel) | 20,0% |
| Antécédent victimisation (1=victime d'un crime enregistré par la police; 0=pas d'antécédent) | 43,0% |

Les analyses visent à examiner s'il y a répétition des violences conjugales après l'enregistrement d'un premier événement. Ce premier événement sur lequel se base notre prédiction se disperse à l'intérieur de

la période d'observation, ainsi la durée d'exposition varie d'un individu à l'autre, certains sont impliqués dans un événement qui survient au début de la période et d'autres à la fin. On ajoute à nos modèles une variable supplémentaire qui contrôle le temps d'exposition.

Limites

Chaque source de données possède ses limites, les données policières n'y font pas exception. Une limite de notre étude est la possibilité d'un biais de sélection. Bien que la politique d'enregistrement systématique en matière de violence conjugale en place dans la province de Québec permette d'éliminer la possibilité d'un biais dans l'enregistrement des incidents (Boivin et Ouellet, 2013)⁶, il reste néanmoins que nous ne pouvons exclure la présence d'un biais de signalement. Il se peut que certains groupes de personnes soient plus réticents à signaler leurs conflits à la police. Des travaux ont déjà montré que les caractéristiques des victimes ont une influence sur les comportements de recherche d'aide (Vatnar et Bjørkly, 2009 ; Zaykowski, 2014). Une autre limite de cette étude concerne nos variables indépendantes. D'une part, certains facteurs de risques et de protection pourraient améliorer la valeur prédictive de notre modèle (p. ex., la présence d'enfants, la classe sociale ou encore le niveau d'intoxication des protagonistes), mais les données policières sont limitées en ce sens. D'autre part, les antécédents criminels et de victimisation des agresseurs et des victimes ne comprennent que les événements commis sur le territoire de la métropole à l'étude. Ces antécédents ne tiennent donc pas compte des crimes commis dans d'autres villes ou provinces. Enfin, des informations sur les antécédents criminels et de victimisation sont limitées aux infractions qui ont eu lieu au cours de la période d'étude (de 2000 à 2009).

Stratégie d'analyse

Comme on cherche à prédire le degré d'occurrence d'un événement, soit les probabilités qu'un événement se produise versus qu'il ne se produise pas (si les violences conjugales se répètent), en fonction des autres paramètres (les caractéristiques de l'incident, les caractéristiques

6. Ceci n'exclut toutefois pas que certaines situations peuvent être minimisées ou mal interprétées par les policiers lors de l'intervention.

de la victime et de l'agresseur), nous utilisons des modèles de régression logistique. Le coefficient de régression, le poids et le changement de proportion (*odds ratio*) de chaque paramètre sont représentés et il est possible de calculer la taille d'effet de chaque modèle avec un indice semblable au coefficient de détermination (pseudo R^2 – R-deux de Nagelkerke). Ce type de modèle est conseillé quand on emploie une variable binaire dont les termes d'erreurs ne suivent pas une distribution normale.

Résultats

La répétition de ces actes violents, pour une même victime ou un même agresseur, mérite qu'on l'examine. Les analyses rapportées aux Tableaux 2 et 3 s'intéressent aux facteurs qui prédisent une nouvelle implication, comme victime ou agresseur, dans un incident de violence conjugale porté à l'attention des policiers.

Le premier modèle sur la revictimisation en violence conjugale met en évidence les caractéristiques de l'incident et montre que certains cas de figure sont plus propices à la répétition. En comparaison des autres cas de figure, les cas où la victime est une femme et l'agresseur un homme ont en moyenne 2,79 fois plus de probabilités de se répéter. Ce résultat appuie la perspective féministe en montrant que les risques de répétition des violences sont plus prononcés lorsque le premier incident enregistré par les policiers implique une victime de sexe féminin et un agresseur de sexe masculin. En fait, ce résultat nuance et complète un constat obtenu dans une étude précédente avec les mêmes données (Ouellet, Paré, Boivin et Leclerc, 2016), qui montre que bien que les événements de ce même cas de figure sont moins graves (pris de manière isolée). Nos résultats permettent toutefois d'ajouter qu'il est plus probable que les incidents dont la victime est une femme et l'agresseur un homme se répètent, un effet aggravant des nouvelles victimisations ayant été démontré dans la recherche précédente. Bien que cette étude ne permettait pas d'évaluer l'escalade de la violence, on aurait pu anticiper que la gravité du premier incident ait une incidence sur la récurrence des violences en contexte conjugal, par exemple les actes de faible intensité étant davantage propices à se reproduire. Or, il n'en est rien.

Le second modèle du Tableau 2 marque l'introduction des caractéristiques de la victime. Les résultats montrent que les victimes plus jeunes sont plus à risque (*odds ratio* = 0,990; $p \leq 0,001$). On constate

TABLEAU 2

Modèle de régression logistique sur la revictimisation en violence conjugale: coefficients logistiques (γ) et rapports de cote (*odds ratio*)

| | Revictimisation en violence conjugale | | | | | | | | |
|---------------------------------------|---|--------|-------|---|--------|-------|--------------------|--------|-------|
| | Modèle 1: Caractéristiques de l'incident | | | Modèle 2: Caractéristiques individuelles | | | Modèle 3: Final | | |
| | γ | Wald | OR | γ | Wald | OR | γ | Wald | OR |
| Temps d'exposition | 0,14** (0,05) | 953,69 | 1,155 | 0,14** (0,01) | 852,34 | 1,150 | 0,14** (0,05) | 786,19 | 1,146 |
| Caractéristiques de l'incident | | | | | | | | | |
| Victime femme; Agresseur femme | -0,59** (0,13) | 22,00 | 0,553 | - | - | - | -0,73** (0,13) | 31,47 | 0,482 |
| Victime homme; Agresseur homme | -1,04** (0,10) | 99,01 | 0,354 | - | - | - | -1,22** (0,11) | 128,46 | 0,296 |
| Victime homme; Agresseur Femme | -0,69** (0,05) | 221,14 | 0,505 | - | - | - | -0,95** (0,05) | 378,80 | 0,388 |
| Gravité de l'incident | 0,06 (0,03) | 3,39 | 1,061 | - | - | - | 0,04 (0,03) | 1,11 | 1,036 |
| Caractéristiques individuelles | | | | | | | | | |
| Âge | - | - | - | -0,02** (0,00) | 143,63 | 0,985 | -0,01** (0,00) | 60,71 | 0,990 |
| Antécédent criminel | - | - | - | 0,71** (0,03) | 524,59 | 2,040 | 0,86** (0,03) | 713,24 | 2,374 |
| Victimisation criminelle | - | - | - | 0,81** (0,03) | 886,95 | 2,252 | 0,84** (0,03) | 927,75 | 2,312 |
| R-deux de Nagelkerke | 0,057 | | | 0,076 | | | 0,142 | | |

* = $p < 0,05$; ** = $p < 0,001$ (l'erreur-type est entre parenthèses).

TABLEAU 3

Modèle de régression logistique sur la récidive en violence conjugale: coefficients logistiques (γ) et rapports de cote (*odds ratio*)

| | Récidive en violence conjugale | | | | | | | | |
|---------------------------------------|---|---------|-------|---|---------|-------|--------------------|---------|-------|
| | Modèle 4: Caractéristiques de l'incident | | | Modèle 5: Caractéristiques individuelles | | | Modèle 6: Final | | |
| | γ | Wald | OR | γ | Wald | OR | γ | Wald | OR |
| Temps d'exposition | 0,15** (0,05) | 1022,63 | 1,160 | 0,15** (0,01) | 964,71 | 1,162 | 0,14** (0,05) | 932,17 | 1,160 |
| Caractéristiques de l'incident | | | | | | | | | |
| Victime femme; Suspect femme | -1,38** (0,16) | 70,59 | 0,253 | - | - | - | -1,35** (0,17) | 65,84 | 0,259 |
| Victime homme; Suspect homme | -0,68** (0,09) | 54,60 | 0,505 | - | - | - | -0,70** (0,09) | 53,81 | 0,497 |
| Victime homme; Suspect Femme | -0,69** (0,05) | 217,88 | 0,513 | - | - | - | -0,62** (0,05) | 174,06 | 0,539 |
| Gravité de l'incident | 0,04 (0,03) | 1,739 | 1,043 | - | - | - | 0,01 (0,03) | 0,17 | 0,986 |
| Caractéristiques individuelles | | | | | | | | | |
| Âge | - | - | - | -0,01** (0,00) | 64,86 | 0,990 | -0,01** (0,00) | 75,67 | 0,989 |
| Antécédent criminel | - | - | - | 1,18** (0,03) | 1866,49 | 3,246 | 1,15** (0,03) | 1752,23 | 3,155 |
| Victimisation criminelle | - | - | - | 0,38** (0,03) | 192,36 | 1,456 | 0,40** (0,03) | 220,05 | 1,498 |
| R-deux de Nagelkerke | 0,059 | | | 0,146 | | | 0,158 | | |

* = $p < 0,05$; ** = $p < 0,001$ (l'erreur-type est entre parenthèses).

l'importance des contacts avec l'appareil de justice. Les victimes qui possèdent des antécédents criminels ($p \leq,001$) ou qui ont subi d'autres types de victimisation ($p \leq,001$) sont près de deux fois plus à risque d'être à nouveau victime de violence conjugale durant la période étudiée. Un examen d'ensemble des différents modèles obtenus pour les victimes montre que la variance expliquée (R-deux de Nagelkerke) est bien équilibrée entre les caractéristiques de l'incident (5,7%) et de la victime (7,6%), ce qui souligne par la même occasion l'apport de ces caractéristiques dans la prédiction de la revictimisation en violence conjugale.

Maintenant, en regard de la prédiction de la récidive chez les agresseurs, on constate globalement que la qualité de prédiction (% de bonnes classifications de 79,9% contre 80,4%), de même que la variance expliquée (14,2% contre 15,8%), s'apparente à celle obtenue pour la revictimisation. Il existe également d'autres similitudes entre la prédiction de la revictimisation et la récidive en violence conjugale. D'abord, quant aux caractéristiques de l'incident, le même cas de figure est mis en évidence, soit les hommes qui agressent des femmes sont plus enclins à la récidive que dans les autres cas de figure. Ensuite, à l'instar des modélisations précédentes, la gravité lors de la première agression enregistrée ne se révèle pas comme un facteur déterminant de la récidive en violence conjugale.

Le modèle 5 introduit les caractéristiques individuelles des agresseurs. On note que ces caractéristiques ont plus d'importance chez les agresseurs que chez les victimes (sur la base du R-deux de Nagelkerke). Ces caractéristiques expliquaient 7,6% de la revictimisation, contre 14,6% en ce qui concerne la récidive. Plus spécifiquement, l'âge de l'agresseur influence les probabilités de récidive; plus un agresseur est jeune, plus il est probable qu'il se compromette une nouvelle fois dans un acte de violence conjugale porté à l'attention de la police (*odds ratio* = 0,984; $p \leq,001$). À la différence des modèles sur les victimisations multiples, les antécédents criminels chez les agresseurs s'avèrent un facteur dominant de la récidive. Les agresseurs qui possèdent des antécédents criminels ont près de trois fois plus de risques de récidiver en violence conjugale, en comparaison des agresseurs qui n'ont pas de tels antécédents. Bien que les expériences de victimisation soient également un facteur prédictif de la récidive, l'effet est moins prononcé que pour la prédiction des revictimisations en violence conjugale. Les agresseurs qui ont été impliqués comme victime dans au moins un incident crimi-

nel ont près de 1,5 fois plus de risque d'être identifiés à nouveau comme l'agresseur dans un autre incident de violence conjugale durant la période à l'étude. Nos analyses, tant pour les victimes que pour les agresseurs, mettent en évidence l'importance des expériences criminelles autres que celles en contexte conjugal, et révèlent que les individus connus par la police pour d'autres affaires criminelles sont plus susceptibles d'être impliqués dans un autre événement de violence conjugale.

Dicussion et conclusion

L'objectif de cette étude était d'analyser les facteurs qui expliquent la revictimisation et la récidive à l'aide des événements de violence conjugale enregistrés par les policiers d'une grande ville métropolitaine entre 2000 et 2009. Dans ce domaine particulier, cet objet d'étude est peu approfondi par les études empiriques, la plupart s'étant intéressées à l'escalade des conflits sur la base de récits de vie (Eisikovits et Winstok, 2001 ; Feld et Straus, 1989 ; Winstok, 2008). Bien que les informations qui découlent de ces travaux soient riches, elles nous renseignent peu, par leur nature qualitative, sur le rôle des circonstances immédiates, des caractéristiques de la victime et de l'agresseur dans l'escalade des incidents ou dans la dynamique cyclique de ce type de violence. Le cadre de l'examen présenté était large, plusieurs perspectives empiriques et théoriques ont inspiré nos modélisations. Les analyses réalisées ont permis d'examiner plusieurs aspects susceptibles d'influencer la récidive et la revictimisation, et elles ne se limitaient pas à l'examen d'un acteur en particulier ou encore à un seul type de contexte. L'effet probant à la fois des circonstances immédiates qui encadrent la dynamique entre les protagonistes et des caractéristiques de la victime et de l'agresseur soutient l'importance d'une approche multidimensionnelle dans l'étude de la répétition des incidents en violence conjugale. L'ensemble des éléments considérés a permis de mieux comprendre les circonstances dans lesquelles les événements en violence se répètent. Deux grandes conclusions ressortent de notre étude.

D'abord, cette étude a permis de rendre compte de l'importance de la contribution tant des facteurs contextuels que des facteurs individuels dans l'explication de la répétition de la violence, tout en nuancant leur effet en fonction de la récidive ou de la revictimisation. Les facteurs contextuels réfèrent à un ensemble de circonstances qui influencent les

actions individuelles. Cette étude nous a permis de constater le rapport entre certaines caractéristiques de l'évènement et les probabilités de répétition de la violence. Lorsque l'agresseur est un homme et la victime une femme, il y a plus de chances que la violence se répète. Ces résultats appuient la perspective féministe selon laquelle ce sont majoritairement des hommes qui exercent la violence conjugale; dans 85 % des cas les policiers se trouvaient devant une situation dans laquelle l'agresseur était un homme. Le sens de la violence est donc un facteur contextuel majeur dans l'explication de la répétition de la violence conjugale et peu d'études s'y sont penchées dans un échantillon aussi diversifié que celui-ci. Cette étude ne révèle pas d'association entre la gravité de l'incident et la répétition de la violence. De manière générale, on conçoit que plus la violence se répète, plus la probabilité que l'évènement s'avère grave augmente (Larouche, 1987; Winstok, 2008). Il serait intéressant de s'arrêter à l'analyse de la gravité des épisodes de violence précédents au premier évènement analysé dans cette étude. La gravité de l'évènement peut également mener à des restrictions juridiques ou à l'arrestation du conjoint, et restreindre la possibilité d'une nouvelle victimisation. L'étude de la dynamique propre aux différentes circonstances qui caractérisent ces incidents à partir de données complémentaires (par ex., les rapports des tribunaux) pourrait contribuer à expliquer la répétition de la violence. En somme, on doit absolument s'intéresser aux circonstances spécifiques dans l'analyse de la répétition de la violence conjugale.

Ensuite, l'analyse des caractéristiques individuelles des agresseurs et des victimes a permis de ressortir un profil similaire entre les récidivistes et les victimes à répétition. Fattah (1994) a déjà souligné l'homogénéité et le chevauchement de la population des victimes et des délinquants. L'étude de Van Dijk et Steinmetz (1983) a établi une relation positive entre le nombre de victimisations vécues par les jeunes et le nombre de délits qu'ils commettent. Toutefois, la temporalité de ce lien n'a pas pu être montrée. Cette étude ouvre la discussion sur les acteurs de violence conjugale spécifiquement. Bien que l'âge soit associé à la répétition de la violence, les caractéristiques judiciaires, c'est-à-dire les antécédents criminels et les victimisations passées, contribuent à une meilleure explication de la répétition de la violence. Tout comme les données présentées dans cette étude, la majorité des victimes ne subissent qu'un seul délit, les victimisations répétées représentent près de 26,1 % de l'ensemble des cas de violence conjugale enregistrés. Or, une première

victimisation est souvent annonciatrice d'une deuxième. Le fait d'être victime d'un acte criminel augmente le risque de l'être à nouveau, car elle est signe d'une vulnérabilité (Wemmers, 2003). Ce résultat contribue ainsi au champ de la victimologie, en montrant la polyvictimisation comme étant un facteur de risque de revictimisation en violence conjugale. Les expériences criminelles et de victimisation, tant chez les victimes que chez les agresseurs, peuvent également être interprétées comme le reflet d'une plus grande acceptation de la violence de la part des protagonistes. Les études ont montré que les antécédents de violence dans la relation conjugale sont un facteur associé au risque de violence répété chez la victime (Cattaneo et Goodman, 2005) et que de nombreux auteurs de violence conjugale sont des criminels généralistes (Piquero *et al.*, 2006). Il est aussi probable que l'effet de dissuasion spécifique soit plus fort chez les agresseurs qui n'ont pas d'antécédents criminels, un premier contact avec les autorités pouvant être davantage marquant et, par conséquent, atténuer les risques de récidive pour ce type de contrevenant. En conclusion, nous croyons que nos résultats fournissent des indications plus précises sur le rôle joué par les caractéristiques individuelles et contextuelles dans la répétition des violences conjugales.

De manière plus pratique, les connaissances qui ressortent de la présente étude pourraient permettre d'orienter les interventions sur plusieurs plans, en améliorant l'efficacité des mesures préventives et l'aide offerte aux victimes. Les résultats obtenus répondent à un besoin de prévention, qui consiste à relever des indicateurs facilement observables sur lesquels on peut fonder l'intervention en vue de mieux répondre à la situation (Cattaneo et Goodman, 2005). Premièrement, ces connaissances peuvent servir à orienter l'intervention policière, en permettant de cibler les situations les plus risquées et possiblement d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Pour les policiers, les éléments mis en évidence dans cette recherche, par exemple les antécédents criminels et les expériences de victimisation, sont des informations facilement accessibles. Autrement dit, les résultats obtenus peuvent encadrer la décision des policiers lors de leur intervention, en appuyant celle-ci sur des bases empiriques, comme déterminer dans quelles circonstances il est souhaitable de procéder à l'arrestation du conjoint violent. Comme le souligne Kingsnorth (2006), l'aspect arbitraire, laissé plus ou moins au jugement des policiers, derrière la décision d'arrêter le conjoint fautif explique possiblement l'ambivalence des résultats quant à ce type

d'intervention. Deuxièmement, il est aussi envisageable que les informations qui ressortent de cette étude améliorent l'évaluation de la récidive. Par conséquent, ces connaissances pourraient être utiles aux cliniciens et aux avocats, permettant à ceux-ci de mieux conseiller les victimes, de mieux les guider dans leur décision et la planification de leur sécurité. Ceci est aussi vrai pour les agresseurs, l'identification des individus les plus dangereux pouvant permettre d'orienter davantage l'intervention, en accordant davantage d'attention à ces agresseurs et en leur octroyant davantage de services.

Notre diagnostic est provisoire et assujetti aux réserves d'usage. Il l'est d'autant plus qu'il s'agit d'une étude exploratoire où, même si certaines caractéristiques des victimes, des agresseurs, de la relation et du milieu de vie sont considérées, d'autres facteurs peuvent influencer les comportements, comme les abus subis durant l'enfance, les habitudes de consommation d'alcool et de drogues, l'impulsivité et d'autres traits de personnalité ou de tempérament. De plus, les données utilisées dans le cadre de cette étude ne représentent qu'une partie de la problématique. D'une part, les crimes commis par les proches n'étant généralement pas dénoncés (Gartner et Macmillan, 1995), il est évident que les statistiques policières sous-estiment considérablement le nombre d'événements et qu'elles sont probablement un sous-échantillon des événements plus graves. À l'autre extrême, les grands sondages de victimisation ont aussi leur lot de problèmes. Par exemple, Ouellet et Cousineau (2014) relèvent que les données de l'Enquête sociale générale (ESG) menée au Canada sous-estiment elles aussi le nombre de victimes. D'autre part, nous devons reconnaître que toute analyse de la violence basée sur les incidents violents et criminels est problématique et a une portée limitée. La dynamique de contrôle imposée par l'agresseur ne se limite pas à des actions violentes ou à des actes criminels; il y a une gamme de stratégies violentes et non violentes qui sont mises en place et qui doivent être considérées pour comprendre la dynamique, la dangerosité et les conséquences.

Chacune de ces sources a ses limites qui ont déjà été mentionnées. Mais chacune apporte aussi son lot de connaissances qui n'existent pas en dehors d'elles. Toutefois, par leur incapacité, les données existantes, en particulier dans le contexte canadien, laissent en suspens plusieurs questions nécessaires à une meilleure compréhension du phénomène. Bien que les données policières aient permis d'examiner l'effet de la répétition des violences conjugales, il serait intéressant de combiner les

informations officielles avec des données autodéclarées afin de découvrir ce qui incite les victimes ou un tiers à porter plainte aux autorités, de déterminer le cycle de la victimisation et l'implication de la victime dans les actes violents (dans plusieurs cas, la violence est mutuelle ou réciproque; voir Johnson 2008) et d'évaluer l'impact de certaines mesures (l'arrestation du conjoint violent) ou de certains services (les maisons d'hébergement) destinés aux victimes de violence conjugale.

Références

- Aldarondo, E. et Sugarman, D. B. (1996). Risk marker analysis of the cessation and persistence of wife assault. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 64(5), 1010-1019.
- Archer, J. (2002). Sex differences in physically aggressive acts between heterosexual partners: A meta-analytic review. *Aggression and Violent Behavior*, 7(4), 313-351.
- Black, D. J. (1970). Production of crime rates. *American Sociological Review*, 35, 733-748.
- Boivin, R. et Ouellet, F. (2011). La dynamique de la criminalité à Montréal: l'écologie criminelle revisitée. *Canadian journal of criminology and criminal justice/La revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 53(2), 189-216.
- Boivin, R. et Ouellet, F. (2013). La Politique d'intervention en matière de violence conjugale, dix-huit ans plus tard: Évaluation de l'impact sur le système judiciaire québécois. *Service social*, 59(2), 51-64.
- Catalano, S. (2006). *Intimate partner violence in the United States*. Bureau of Justice Statistics, U.S. Washington, DC: Department of Justice.
- Cattaneo, L. B. et Goodman, L. A. (2003). Victim-reported risk factors for continued abusive behavior: Assessing the dangerousness of arrested batterers. *Journal of community psychology*, 31(4), 349-369.
- Cattaneo, B. L. et Goodman, L. A. (2005). Risk Factors for Reabuse in Intimate Partner Violence: A Cross-Disciplinary Critical Review. *Trauma Violence Abuse*, 6(2), 141-175.
- Cortoni, F. et Robitaille, M.-P. (2013). La violence et les femmes. Dans M. Cusson, S. Guay, J. Proulx et F. Cortoni (dir.), *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science* (p. 215-238). Montréal, Québec: Hurtubise.
- Eisikovits, Z. et Winstok, Z. (2001). Overdrawing and balancing: The contribution of past events to the escalation process from the batterer's perspective. *Violence against women*, 7(1), 5-21.
- Fattah, E. A. (1994). *The interchangeable roles of victim and victimizer*. Helsinki, Finlande: European Institute for Crime Prevention and Control, affiliated with the United Nations.
- Feld, S. et Straus M. A. (1989). Escalation and desistance of wife assault in marriage. *Criminology*, 1(27), 141-161.

- Foran, H. M. et O'Leary, D. (2008). Alcohol and intimate partner violence: A meta-analytic review. *Clinical Psychology Review*, 28(7), 1222-1234.
- Fortin, I., Dugal, N. et Guay, S. (2014). Les conséquences de la violence conjugale chez les jeunes couples. Détresse psychologique et soutien recherché. Dans M. Rinfret-Raynor, E. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et E. Haper (dir.), *Violence envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (p. 169-182). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- DeKeseredy, W. et MacLeod, L. (1997). *Woman abuse: A sociological story*. Toronto, Ontario: Harcourt Brace.
- Dobash, R. E. et Dobash, R. (1979). *Violence against wives: A case against the patriarchy*. New York, NY: Free Press.
- Dobash, R. P., Dobash, R. E., Wilson, M. et Daly, M. (1992). The myth of sexual symmetry in marital violence. *Social problems*, 39(1), 71-91.
- Garcia-Moreno, C., Jansen, H., Watts, C., Ellsberg, M. et Heise, L. (2005). *WHO multi-country study on women's health and domestic violence against women: Initial results on prevalence, health outcomes and women's responses*. Genève, Suisse: World Health Organization.
- Gartner, R. et Macmillan, R. (1995). The effect of victim-offender relationship on reporting crimes of violence against women. *Canadian journal of criminology*, 37, 393-429.
- Giles-Sims, J. (1983). *Wife-Beating: A Systems Theory Approach*. New York, NY: Guilford.
- Gottfredson, M. R. et Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Gouvernement du Québec. (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2000/00-807/95-842.pdf>.
- Harrell, A. et Smith, B. (1996). Effects of restraining orders on domestic violence victims. Dans E. S. Buzawa et C. G. Buzawa (dir.), *Do arrests and restraining orders work?* (p. 214-242). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Henning, K., Martinsson, R. et Holdford, R. (2009). Gender differences in risk factors for intimate partner violence recidivism. *Journal of Aggression, Maltreatment, & Trauma*, 18(6), 623-645.
- Holtzworth-Munroe, A. et Stuart, G. L. (1994). Typologies of male batterers: three subtypes and the difference among them. *Psychological bulletin*, 116(3), 101-124.
- Hutchins, H. et Sinha, M. (2013). Mesure de la violence faite aux femmes: tendances statistiques. *Juristat*, 3, 85-002-x.
- Jackson, D. (2003). Broadening constructions of family violence: Mothers' perspectives of aggression from their children. *Child & Family Social Work*, 8, 321-329.
- Jaffe, P. G., Lemon, N. K. D. et Poisson, S. E. (2003). *Child custody and domestic violence: A call for safety and accountability*. Thousand Oaks, CA: Sage.

- Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57, 283-294.
- Johnson, M. P. (2008). *A typology of domestic violence: intimate terrorism, violence resistance and situational couple violence*. Lebanon, NH: Northeastern University Press
- Johnson, M. P. (2014). Les types de violence conjugale. Dans M. Rinfret-Raynor, E. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Guathier et E. Harper (dir.), *Violence envers les femmes* (p. 15-32). Québec: Presse de l'Université du Québec.
- Johnson, M. P. et Leone, J. M. (2005). The differential effects of intimate terrorism and situational couple violence findings from the national violence against women survey. *Journal of Family Issues*, 26, 322-349.
- Kingsnorth, R. (2006). Intimate Partner Violence Predictors of Recidivism in a Sample of Arrestees. *Violence Against Women*, 12(10), 917-935.
- Kramer, A., Lorenzon, D. et Mueller, G. (2004). Prevalence of intimate partner violence and health implications for women using emergency departments and primary care clinics. *Women's Health Issues*, 14, 19-29.
- Larouche, G. (1987). *Agir contre la violence*. Québec: Éditions de la Pleine Lune.
- Laub, J. H. et Sampson, R. J. (1993). Turning Point in the Life Course: Why change Matters to the Study Crime. *Criminology*, 31, 301-325.
- Lauritsen, J. L. et Rennison, C. M. (2006). The role of race and ethnicity in violence against women. Dans K. Heimer et C. Kruttschnitt (dir.), *Gender and crime: Patterns of victimization and offending* (p. 303-322). New York, NY: New York University Press.
- Melton, H. C. et Belknap, J. (2003). He Hits, She Hits: Assessing Gender Differences and Similarities in Officially Reported Intimate Partner Violence. *Criminal Justice & Behavior*, 30(3), 328-348.
- Ouellet, F. et Cousineau M.-M. (2014). Les femmes victimes de violence conjugale au Québec: examen du profil des victimes, des agresseurs et du contexte. Dans M. Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper (dir.), *Violence envers les femmes: réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (p. 117-134). Montréal, Québec: Les Presses de l'Université du Québec.
- Ouellet, F., Paré, P.-P., Boivin, R. et Leclerc, C. (2016). The Impact of Known Criminals on the Proportion and Seriousness of Intimate Partner Violence Incidents. *International Criminal Justice Review*, 26(1), 5-20.
- Piquero, A. R., Brame, R., Fagan, J. et Moffitt, T. E. (2006). Assessing the Offending Activity of Criminal Domestic Violence Suspects: Offense Specialization, Escalation, and De-Escalation Evidence from the Spouse Assault Replication Program. *Public Health Reports*, 121, 409-418.
- Sécurité publique du Québec. (2013). *Criminalité dans un contexte conjugale au Québec*. Repéré à <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/statistiques-violence-conjugale/statistiques-violenceconjugale/violence-conjugale-2012/13084/13086.html>
- Selliers, C. (1999). Self-control and intimate violence: an examination of the scope and specification of the general theory of crime. *Criminology*, 37(2), 375-404.

- Statistique Canada – no 58 85-002-X au catalogue Article de Juristat – Mesure de la violence faite aux femmes: tendances statistiques par Hope Hutchins.
- Straus, M. (2008). Dominance and symmetry in partner violence by male and female university students in 32 nations. *Children and Youth Services Review*, 30(3), 252-275.
- van Dijk, J. J. M. et Steinmetz, C. (1983). Victimization surveys: Beyond measuring the volume of crime. *Victimology*, 8, 291-301.
- Vatnar, S. K. B. et Bjørkly, S. (2009). Interactional aspects of intimate partner violence result in different help-seeking behaviors in a representative sample of women. *Journal of family violence*, 24(4), 231-241.
- Walker, L. E. (1984). *The battered woman syndrome*. New York, NY: Springer.
- Wemmers, J.-A. (2003). *Introduction à la victimologie*. Montréal, Québec: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Winstok, Z. (2008). Conflict escalation to violence and escalation of violent conflicts. *Children and Youth Services Review*, 30, 297-310.
- Winstok, Z. (2013). *Partner Violence: a new paradigm for understanding conflict escalation*. New York: Springer.
- Zaykowski, H. (2014). Mobilizing victim services: The role of reporting to the police. *Journal of traumatic stress*, 27(3), 365-369.

Predicting revictimization and recidivism in domestic violence

ABSTRACT • Both immediate circumstances and the characteristics of protagonists have an effect on domestic violence. However, few studies have undertaken simultaneous analysis of the effects of immediate circumstances and victim and perpetrator characteristics on the sequence of domestic violence. The objective of this study is to better understand how to predict revictimization and recidivism. Results are based on 52,149 violent incidents involving current or former intimate partners that were recorded by police officers for a large city in the province of Quebec between 2000 and 2009. Our results show the importance of how the violence developed, victimization experiences, and criminal background in explaining recidivism in domestic violence. This study may help guide intervention at several levels and improve the effectiveness of preventive measures by making it possible, for example, to identify easily observable indicators that should lead to intervention in order to make a difference in the course of events.

KEYWORDS • Domestic violence, recidivism, revictimization, criminal background, police data.

La predicción de la revictimización y de la reincidencia de la violencia conyugal

RESUMEN • Cuando se trata de violencia conyugal, no puede haber negligencia, ni del impacto de las circunstancias inmediatas, ni de las características individuales de los protagonistas en la modulación del curso de los acontecimientos. Sin embargo, pocos

estudios han analizado simultáneamente los efectos de las circunstancias inmediatas, de las características de la víctima y del agresor sobre la secuencia de las agresiones conyugales. El objetivo del presente estudio es de lograr una mejor comprensión de aquéllo que predice la revictimización, así como de la reincidencia. Los resultados se basan sobre 52149 eventos violentos cometidos entre conyugues, actuales o anteriores, registrados por los policías en el territorio de una gran ciudad de la provincia de Quebec, entre 2000 y 2009. Nuestros resultados demuestran la importancia del sentido de la violencia, de las experiencias de victimización y de los antecedentes penales en la explicación de la persistencia de la violencia, matizando siempre sus efectos, en función de la reincidencia o de la revictimización. El presente estudio permite orientar las intervenciones a diferentes niveles, mejorando la eficacia de las medidas preventivas y permitiendo, por ejemplo, identificar los indicadores fácilmente observables, en los cuales se puede basar la intervención, con el fin de lograr una diferencia en el curso de los acontecimientos.

PALABRAS CLAVE • *Violencia conyugal, reincidencia, revictimización, antecedentes penales, datos policiales.*